



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le quatre juin à 18H30 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, salle du Riveau, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 11
Pouvoirs : 6
Absents : 10

Date de la convocation : 28 mai 2020

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, Dominique GAUTHIER, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, Maurice MILLIASSEAU, Didier RENAUD.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

FRAUDEAU Jean-François représenté par M BRUNIER

DEBIAIS Viviane représentée par D GAUTHIER

BEAUVAIS Magali représentée par D GAUTHIER

BERGONNIER Pascal représenté par C PIAULET

ERRAÏSS Malika représentée par B MASSONNEAU

JARASSIER Corinne représentée par C PIAULET

ABSENTS : BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine, LAGARNAUDIE Jacqueline, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

Secrétaire de séance : Maud BRUNIER

DELIBÉRATION N° 71

RAPPORTEUR : Christine PIAULET

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AU SERVICE COMMUN DE PREVENTION, SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Il est rappelé que par délibération du 27 juin 2019, le conseil municipal a décidé de renouveler la mise à disposition de Samuel DRUET à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault au service commun de "prévention santé et qualité de vie au travail", à raison de 20h hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2019, pour une durée d'un an.

Il convient donc de renouveler la mise à disposition de Samuel DRUET à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault à raison de **20h par semaine**. Samuel DRUET organisera et assurera les formations PRAP et SST (formation initiale et recyclage) à compter du **1er septembre 2020**, pour une durée d'un an, conformément à la convention jointe en annexe.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition de Samuel DRUET à la CAGC telle que jointe à la présente, à compter du 1er septembre 2020.

VU l'avis favorable du comité technique du 19 mai 2020,

Considérant la création du service commun de prévention, santé et qualité de vie au travail de la CAGC, et l'adhésion de la Commune à ce service ;
Considérant l'accord de l'agent ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-décide de mettre à disposition de la CAGC, au service commun de "prévention santé et qualité de vie au travail", Samuel DRUET, à raison de 20h hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2020, pour une durée d'un an ;

-approuve la convention de mise à disposition telle que jointe à la présente;

-autorise Mme la Maire à la signer au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

